



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

**AVIS DE MOTION**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 11 novembre 2024 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h21 sous la présidence de Mme Vanessa Roy, mairesse, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin

Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon

Siège # 2 M. Frédéric Poulin, maire suppléant

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 Dave Roy

Siège # 6 M. Carl Boilard

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION - ABROGATION DU RÈGLEMENT # 438-2012, LORS  
D'UNE PROCHAINE SÉANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 395-2008**

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 3 M. Dave Roy de l'abrogation du règlement # 438-2012, modifiant le règlement # 395-2008, règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux. Le but de l'avis de motion est de débiter la procédure d'un nouveau règlement afin de rapatrier dans un seul projet de règlement sur le sujet et qui pourra le numéro # 551-2024. Ce nouveau projet sera déposé à une séance ultérieure, le temps que les autorisations requises soient complétées pour les nouveaux tracés.

Copie certifiée conforme ce mardi douzième (12ème) jour de novembre.

---

François Nadeau, directeur général  
Le 12 novembre 2024